



L'invocation que le Prophète (sur lui la paix et le salut) prononçait le plus était : " Notre Seigneur ! Accorde-nous belle part ici-bas et belle part aussi dans l'au-delà ; et protège-nous du châtement du Feu ! "

Anas (qu'Allah l'agrée) relate : « L'invocation que le Prophète (sur lui la paix et le salut) prononçait le plus était : " Notre Seigneur ! Accorde-nous belle part ici-bas et belle part aussi dans l'au-delà ; et protège-nous du châtement du Feu ! " »

[Authentique.] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) disait cette invocation. Il la prononçait souvent du fait qu'elle englobe tout ce que l'on peut demander, de ce bas monde ou de l'au-delà. Ici, la belle part (« Al-Ḥasanah ») désigne le bienfait. Il demandait donc les bienfaits de ce bas monde et ceux de l'au-delà, ainsi qu'à être protégé du châtement du Feu. La belle part de ce bas monde englobe donc toute chose souhaitable et désirable et la belle part de l'au-delà englobe les plus grandes des faveurs, qui sont la satisfaction d'Allah et le fait d'entrer au Paradis. Quant au fait d'être préservé du Feu de l'Enfer, il représente le parachèvement du bienfait divin reçu par l'individu, ainsi que la disparition de la crainte et de l'angoisse.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5502>

